

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Danielle MILON - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - François FRANCESCHI représenté par Alexandre BIZAILLON - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Pierre SEMERIVA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 003-782/11/BC

■ Approbation d'une convention avec l'ONERA relative au financement de la Plateforme d'Equipeement Mutualisée Optique Adaptative (PEMOA) sur le Technopôle Marseille Provence à Château Gombert
DPEATSV 11/7361/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole axe sa stratégie de développement sur l'économie de la connaissance. Cette politique s'attache à soutenir les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation.

Cette stratégie s'illustre notamment par le développement de sites emblématiques sur lesquels se concentrent des compétences de haut niveau dans des filières porteuses pour Marseille Provence Métropole : le Technopôle de Château Gombert, le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, Athélia V à la Ciotat et le Parc d'Activités des Florides.

L'essor du Technopôle de Château Gombert, lieu de référence de l'optique-photonique, illustre le travail poursuivi par Marseille Provence Métropole dans le développement de filière à forte valeur ajoutée. Pour renforcer le positionnement de la filière, Marseille Provence Métropole finance et réalise l'Hôtel Technoptic sur le Technopôle de Château Gombert. Cet ensemble immobilier assurera une triple fonction : pépinière, hôtel d'entreprises et centre de ressources en optique-adaptative

La structuration de cet outil immobilier nécessite de déployer des compétences. Cette accumulation de compétences (solutions immobilières dédiées à l'innovation, entreprises, ressources techniques...) passe notamment par la mise en place de plateformes technologiques.

La plateforme partenariale PEMOA permettra de mutualiser des compétences pour la filière optique-photonique. Cet outil proposera des services et des matériels mutualisés à des PME/PMI, traditionnellement accessibles aux grandes entreprises.

Ce projet de plateforme, porté par l'ONERA, qui a pour objectif d'asseoir le leadership régional dans le domaine de l'optique-adaptative et de faciliter l'émergence de projets R&D, vise à renforcer l'attractivité de notre territoire et plus spécifiquement sur le Technopôle de Marseille Provence. En effet, ce centre permettra à la fois de proposer aux créateurs d'entreprises des équipements leur permettant de se développer dans les meilleures conditions et d'offrir à des start-up françaises ou étrangères des arguments décisifs dans leur choix d'installation sur notre territoire

Ainsi, le projet PEMOA est une plateforme partenariale, thématique et régionale, animée par l'association OPTOSUD pour mener à bien des études applicatives dans le laser de puissance et l'ophtalmologie et proposer un service adapté aux besoins des utilisateurs. L'association OPTOSUD, créée en 2009, a pour mission de mettre en œuvre et développer les équipements scientifiques et technologiques partagés et labellisés par le pôle de compétitivité OPTITEC et de promouvoir la mutualisation des outils existants vers les industriels.

Le PEMOA proposera des équipements répartis en trois systèmes correspondant à trois services principaux :

- Un système pour l'ophtalmologie: il permet une observation de la rétine avec une résolution cellulaire. Il sera en particulier utilisé pour la formation des médecins et biologistes non-spécialistes de l'optique.
- Un système didactique: il est destiné au premier contact avec l'optique adaptative, à la formation de premier niveau et aux preuves de concept initiales.
- Un système technologique : il met en œuvre des équipements très sophistiqués et précis, à la pointe des technologies. Il est utilisé pour des preuves de concept avancées et la formation avancée.

La plateforme répond à un besoin réel d'émergence de projets R&D collaboratifs. La plateforme sera un élément de démonstration des potentiels de l'optique adaptative pour de nouvelles applications (dans un premier temps les lasers et l'ophtalmologie) incitant les futurs utilisateurs à intégrer ou considérer cette nouvelle technologie dans leurs recherches ou instruments. Son programme de formation permettra d'initier étudiants, chercheurs et industriels à ces techniques. La visibilité et la facilité d'accès à ce vivier de compétences sera pour les acteurs de la région un élément moteur pour le développement et l'accélération de nouveaux projets.

Ce projet a pour vocation de devenir un centre de référence en optique adaptative au niveau européen dont les retombées seront très positives pour le territoire de Marseille Provence Métropole.

Ainsi, le coût total d'acquisition de l'investissement s'élève à 448 000 euros.

Le plan de financement se présente comme suit :

Apport financier des entreprises à OPTOSUD (20%)	PHASICS	11306
	ALPAO	14132
	CILAS	14698
	IMAGINE OPTIC/EYES	35331
	SHAKTI	14132
	Financement privé (apport entreprises)	89600

Apport des collectivités + FEDER + ETAT (80%)	FEDER	179200
	Région PACA	53760
	CG 13	44800
	MPM	35840
	Etat	44800

TOTAL FINANCEMENT		448000
Répartition Financement collectivité + privé		
FEDER (50%)		40%
Région PACA		12%
CG 13		10%
MPM		8%
Etat		10%
Financement privé (apport entreprises)		20%
Total		100%

Il est donc proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accompagne le développement de cette plateforme technologique sur le Technopôle Marseille Provence grâce à une subvention de 35 840 euros.

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention d'investissement au bénéfice de l'ONERA sont définies dans la convention de partenariat ci annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/CC/ du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de favoriser le développement de plateformes technologiques sur les sites emblématiques de l'innovation technologique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'ONERA pour le financement de la plateforme technologique PEMOA sur le Technopôle Marseille Provence.

Article 2:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles et
Agglomération numérique, Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI